

# DOMAINE PUBLIC

JAA 1002 Lausanne

20 octobre 2000 - n° 1447  
Hebdomadaire romand  
Trente-septième année

## Insaisissable concurrence

P OUR TENTER DE maîtriser les écarts du cheval fou qu'est le capitalisme, les pays industrialisés et leurs organisations, Union européenne en tête, ont institué des autorités censées veiller au maintien d'une réelle concurrence entre des groupes et entreprises qui s'entendent si bien pour l'entraver.

Mission difficile que celle de ces instances de surveillance des marchés. Car la concurrence est une situation d'équilibre momentané dont la fragilité même fait la valeur et, d'une certaine manière, tout le charme et l'attrait chimérique. Et la concentration représente une irrépressible évolution des structures économiques, qui tend au continu renforcement des plus forts.

Vouloir instaurer et figer l'état de concurrence en bloquant le processus de concentration relève du mythe ou du pari impossible et tra-

duit une totale incompréhension des mécanismes économiques, révolue à gauche comme à droite.

Il n'en reste pas pour autant tout à fait aléatoire de surveiller des marchés en perpétuel mouvement, avec des acteurs motivés et flexibles. La tâche est ingrate, comme le montre bien la pratique de la Commission de la concurrence. Contrainte par la Loi fédérale sur les cartels à une approche strictement juridique de questions essentiellement économiques, elle voit ses interventions s'arrêter le plus souvent dès après l'enquête préalable sur une restriction de concurrence ou l'enregistrement d'une opération de concentration. Quant aux rares dossiers ayant donné lieu à une recommandation ou à une décision formelle de la Commission, ils se comptent sur les doigts de la main: Blue Window/Swisscom, Institut météorologique suisse, auto-écoles fribour-

geoises, libraires alémaniques (recours pendant contre l'abolition des prix imposés). Plus décevant encore, de gros cas ont débouché sur un non-lieu ou un échec, comme la fusion UBS-SBS ou les ententes présumées entre grands distributeurs.

Pour avoir davantage de mordant, la Commission de la concurrence devrait pouvoir se fonder sur une loi qui ne programme pas l'ensablement de ses interventions dans des procédures inadéquates, en complet décalage par rapport aux rapides méandres des marchés. L'inévitable retard du droit sur les affaires qu'il est censé réglementer va en l'occurrence à fin contraire. Mais c'est bien ainsi que le législa-

teur l'a voulu: les révisions successives de la loi de 1962 sur les cartels n'ont jamais permis de mettre en œuvre les instruments nécessaires

### *Inévitable retard du droit des affaires*

à une véritable politique de la concurrence.

Pour autant qu'une telle politique puisse exister. On peut en douter, à voir l'attitude de plus en plus compréhensive de l'autorité anti-trust américaine ou à suivre la pratique de la Commission européenne, qui vient de prendre une décision conditionnelle dans la fusion Vivendi-Seagram. En fait, ces deux instances ont le mérite d'une certaine franchise; elles ne se cachent pas de prendre des décisions où le droit se trouve manifestement «nuancé» par des considérations d'opportunité. Ou par la reconnaissance des rapports de forces entre la politique et l'économie.

Un tel réalisme est impensable dans la Berne fédérale, où il passerait pour le fruit inacceptable d'une analyse marxisante. Seuls donc y prévalent les critères juridiques, comme le veut l'Etat de droit, concurrence ou pas.

YJ

# Vive la LAMal!

**Ne pas jeter la LAMal avec l'eau des augmentations de primes, mais trouver des moyens de les limiter.**

**L**ES ASSURÉS SONT prêts à payer le prix d'un système de santé performant. C'est ce que révèle un récent sondage. Mais à l'automne, l'annonce du montant des primes provoque à chaque fois une levée de boucliers. Les acteurs – assurances, fournisseurs de soins, assurés – se rejettent mutuellement la responsabilité de la hausse des coûts. Parfois jusqu'à remettre en cause le fondement même de ce système, la loi sur l'assurance maladie (LAMal).

## Lenteur fédéraliste

La Suisse a choisi certes une manière complexe de gérer la santé publique, combinaison de concurrence et de dirigisme. Les différents pans de la LAMal se mettent en place avec lenteur, fédéralisme oblige (planification hospitalière, tarifs médicaux, contrôle de qualité,

transparence des comptabilités notamment). Pourtant les solutions alternatives ne convainquent pas. La santé confiée à la seule loi du marché conduit à une inégalité de traitement socialement inacceptable; planifiée par l'Etat, elle ne garantit ni le libre choix ni la qualité auxquels nous tenons.

Malgré ces difficultés indéniables, la LAMal garantit l'accès de toutes et tous à des soins de qualité, un acquis capital que ne doit pas occulter le niveau des primes, aussi douloureux soit-il.

Tel un paquebot, le système de santé ne tolère pas de changements brusques de direction. Chaque inflexion, qui en soi peut paraître raisonnable, risque d'induire des effets pervers. Ainsi du projet initié par le Parlement de limiter l'accès à l'exercice de la médecine qui favoriserait les praticiens en place et ralentirait le nécessaire renouvellement de la profession.

Dans l'immédiat, quelques pistes méritent une concrétisation rapide: l'introduction de budgets globaux pour les établissements hospitaliers – dans ce domaine le Valais a fait œuvre de pionnier –, la création d'un fonds fédéral de financement des cas lourds qui allégerait les coûts de l'assurance, le recours plus large des cantons aux subventions fédérales destinées à abaisser le niveau des primes. Quant aux assurés, il leur reste la possibilité, beaucoup trop peu utilisée encore, de changer de caisse et d'opter pour des formules moins onéreuses telles que les réseaux de santé: à Genève, la prime moyenne se monte à fr. 336.50, mais des réseaux de santé proposent des primes de moins de la moitié de ce montant. *jd*

Des comparaisons détaillées par canton et par caisse sont disponibles sur l'Internet: [www.comparis.ch](http://www.comparis.ch)

## SCÉNARIO

# La fin programmée de l'UDC

**L'**UNION DÉMOCRATIQUE DU centre, en tant que force politique marquante, ne fut qu'un épisode dans l'histoire contemporaine du pays. C'est la thèse défendue par Roger Köppel dans le dernier numéro de l'hebdomadaire *Das Magazin* (14 octobre 2000). A l'appui de sa prévision, l'auteur mentionne quatre indices.

En appuyant l'initiative des 18%, l'UDC s'est marginalisée. Par ailleurs, le retrait progressif de l'avant-scène de Christoph Blocher, sa figure de proue, permet l'émergence de leaders tel que le Zurichois Ulrich Schlüer, un réactionnaire qui ne rêve que de restaurer la Suisse des années cinquante, un projet qui n'intéresse plus personne. Les gains de l'UDC, notamment lors des dernières élections fédérales, sont à mettre au compte de l'attraction d'éléments conservateurs et xénophobes, un handicap insurmontable pour un parti qui ambitionne de prendre la place des radicaux dans la défense des milieux économiques. Enfin, le climat

politique et économique est en passe de changer, au détriment de l'UDC.

Pour l'auteur, le succès de l'UDC au cours de la dernière décennie ne relève pas d'un accident de parcours. Bien au contraire, ce parti, mieux qu'aucun autre, a su prendre la température du malaise helvétique.

Rappel. Dans les années quatre-vingt, les radicaux sont déstabilisés par l'affaire Kopp. La fin de la guerre froide inquiète plus qu'elle ne soulage et la récession économique ébranle la confiance des Suisses en eux-mêmes.

Cette conjoncture, l'UDC de Blocher sait en tirer profit en jouant habilement des deux ressorts basiques du sens commun bourgeois: les vertus patriotiques et les exigences du libéralisme économique. L'exploit est d'autant plus remarquable que l'UDC rassemble les protectionnistes, les bénéficiaires de subventions de toutes sortes et les perdants de la modernisation.

Or la conjoncture a changé. La reprise économique, la normalisation de

nos relations avec l'Union européenne grâce aux accords bilatéraux ont ramené le calme dans le pays. Si les partis bourgeois savent occuper le terrain, l'UDC retournera à sa place, un parti de défense des intérêts de la petite bourgeoisie. *jd*

## Correctif

**D**ans la présentation des modèles de retraite flexible (DP1444), un malheureux lapsus nous a fait amputer en Rossi le nom du conseiller national socialiste valaisan Rossini. Qu'il veuille bien nous en excuser. C'est l'occasion de préciser que son modèle de flexibilisation et de préretraite, lorsque 40 années de cotisations sont assurées, prévoit comme butoir un âge maximum de 65 ans ouvrant le droit à la retraite AVS.

*red.*

# La révolte incontournable des petits pays

*La Suisse est plus éloignée que jamais de l'adhésion à l'Union européenne. Mais les journaux helvétiques ont donné au sommet de Biarritz plus de place et d'importance que les médias français, britanniques ou allemands. La réforme des institutions fait éclater la lutte pour le pouvoir entre petits et grands Etats. La Suisse se projette dans le débat européen d'aujourd'hui. Réminiscence de sa propre histoire, celle du XIX<sup>e</sup> siècle.*

L'Élargissement voulu et annoncé de l'Europe aux pays de l'Est contraint l'Union à une profonde réforme de son mode de fonctionnement. La prise de décision est difficile dans l'Europe à quinze. Son élargissement à vingt-cinq ou trente membres conduirait à la paralysie. Tout le monde en est conscient. Et il y a trois ans déjà, l'Union s'est donnée pour tâche de revoir ses institutions avant d'accueillir les anciens dominions soviétiques dans le giron des démocraties européennes. Le sommet du week-end passé à Biarritz devait assurer les derniers préparatifs de la grande réforme qui doit être décidée en décembre prochain à Nice.

## Les principes et le pouvoir

Le sommet de Biarritz a accepté sans discussion la charte européenne. Elle fixe les droits fondamentaux que reconnaissent les pays membres. Tous les Etats – y compris et peut-être surtout l'Autriche – ont souscrit à ce texte généreux et général. Les candidats savent quel code de valeur ils doivent respecter pour faire partie de l'Europe démocratique. C'est une clarification bienvenue sur le chemin de l'élargissement. Les quinze se sont ainsi donné les moyens de refuser un pays comme la Turquie sans être accusés de discrimination ethnique ou religieuse.

L'énoncé des grands principes est chose aisée. En revanche, à deux mois de l'échéance du sommet de Nice, les Européens sont en profond désaccord sur l'essentiel: la répartition des pouvoirs au sein de l'Union. Plutôt que de dessiner une architecture entièrement nouvelle, les quinze ont opté, prudemment, pour une retouche des institutions existantes, élaborées lorsque l'Europe ne comptait que six membres.

La Commission. Chaque Etat membre a droit à un représentant dans la Commission. Les grands pays en ont

deux. Avec une Europe à vingt-cinq ou à trente, l'autorité exécutive de Bruxelles deviendrait lourde et pléthorique. Les petits Etats refusent de ne plus être représentés à l'exécutif. Les grands ne veulent pas abandonner leur double siège. La grande Allemagne ou l'orgueilleuse France ne veulent pas être mises sur le même pied qu'un pauvre petit Etat balte. L'idée de créer un comité restreint au sein de la Commission, qui serait composée de «chefs et de sous-chefs», ne passe pas la rampe. Aucun Etat n'accepterait d'être représenté par un «sous-chef». Une présence tournante des pays au sein de la Commission provoque le même rejet.

Le Conseil. Les ministres sont détenteurs, par délégation, de la souveraineté nationale. Le Conseil des ministres est l'organe décisionnel suprême de l'Union. Chaque Etat en est membre de plein droit et peut opposer son veto lors de décisions importantes. Pour éviter la paralysie, la réforme prévoit de diminuer fortement la liste des décisions passibles du droit de veto. Tous les pays, petits et grands, sont égaux devant ce partage de souveraineté. La Grande-Bretagne – qui s'en étonnerait? – y est largement hostile. Mais d'autres pays défendent fermement certains aspects de leur souveraineté. Ainsi la France ne veut pas que l'on touche à sa culture.

Les décisions qui échappent à la règle du veto sont prises à une majorité pondérée par le poids respectif des Etats, en tenant compte de leur population. Le système actuel favorise les petits pays. Une coalition des petits Etats peut toujours barrer la route à une alliance formée par plus de deux grands. Le système doit être réformé, affirment les grands, pour mieux tenir compte du poids démographique. Dans une future Europe à vingt-cinq, les dix-sept plus petits Etats auraient moins d'habitants que la seule Allemagne.

## Changer de régime

L'inévitable s'est produit: une confrontation de pouvoir entre les grands et les petits. Elle est incontournable dans le système actuel. Le premier ministre belge l'a dit clairement à Biarritz: la réforme institutionnelle est impossible sans l'adoption d'une constitution européenne qui définira clairement les compétences des Etats et de l'Union. La répartition des tâches étant opérée, il faudra définir qui exercera le pouvoir supranational. Le modèle existe. Il fonctionne depuis un siècle et demi en Suisse. C'est la structure fédérale que propose l'Allemand Joschka Fischer.

L'Europe parlant anglais, français ou danois n'est pas prête à opérer ce changement de régime. La retouche de l'édifice en vue de l'élargissement n'est qu'un replâtrage insatisfaisant. *at*

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

François Brutsch (*fb*)

Gérard Escher (*ge*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression:

Imprimeries des Arts et Métiers SA,  
Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@bonnement e-mail: 70 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: [domaine.public@span.ch](mailto:domaine.public@span.ch)

CCP: 10-15527-9

Site: [www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)

# Le printemps de Lugano

*Le parti socialiste suisse s'est réuni le week-end dernier à Lugano. Au programme, l'adoption des thèses sur le service public et la désignation de la nouvelle direction du parti. Après les années de divisions et de querelles internes, l'heure est à la réconciliation.*

**L**UGANO, C'EST LOIN, Lugano, c'est long. Pour qui espérait profiter d'un week-end de Congrès du parti socialiste au Tessin pour anticiper les vacances d'automne, ce fut plutôt raté. Un trajet interminable, la traversée de la Suisse en équerre, pas le moindre wagon-bar. Et la pluie, constante, implacable. Les flots tourbillonnants, terreux, de la Reuss au moment de traverser le Gothard laissaient présager ce que les congressistes ignoraient encore: le drame des communes valaisannes, le déchaînement des eaux, les éboulements.

A l'ordre du jour du Congrès du PSS, le service public. Enfin. Le thème divisa depuis longtemps le parti, il devait forcément incarner le symbole de la réconciliation, tout comme l'accession à la présidence de Christiane Brunner, le «printemps du PSS».

## Enfin le débat

Services publics, donc. Depuis trois ans, le parti socialiste suisse débat du sort des grandes régies fédérales, de ses positions face à l'ouverture des marchés et du rythme des privatisations. Mais jamais encore, il n'avait abordé le problème de face. La première salve avait été tirée par la Jeunesse socialiste suisse au Congrès de Davos, en 1996. A Neuchâtel quelques années plus tard, un amendement a été adopté concernant l'électricité. Il s'opposait au processus de libéralisation ou prévoyait que celui-ci n'ait pas lieu plus rapidement que ce qu'exige la directive européenne.

Jusqu'à présent, les présidences successives étaient parvenues à éviter la discussion; Peter Bodenmann parce que la question était trop idéologique, Ursula

Koch parce qu'elle ne l'était pas assez. Cette fois-ci, poussée par les événements – entre autres le projet de Leuenberger de privatiser Swisscom et de créer une banque postale – la direction du parti a pris les devants. Enfin, disons plutôt qu'elle a déblayé le terrain.

Une commission a été chargée de pondre un texte censé rassembler les différentes «sensibilités» au sein de la gauche. Résultat: deux textes, celui de Pierre-Yves Maillard, conseiller national vaudois, et de Simonetta Sommaruga, conseillère nationale bernoise. De la direction du parti par contre, silence, on ne «résolutionne» pas. D'un côté, la défense d'entreprises publiques fortes, qu'il s'agit de préserver en résistant à l'offensive des monopoles privés, de l'autre, une attitude dite «pragmatique», qui allie scepticisme et ouverture (des esprits et des marchés). Les deux résolutions, soumises au Congrès l'une contre l'autre, sans arbitrage de la direction, promettaient des discussions enflammées, des réquisitoires et des mises à l'index.

Tant mieux ou tant pis, les déchirements n'eurent pas lieu. D'une part, parce que ce congrès invitait au calme après les tempêtes de l'année dernière. D'autre part, parce qu'une résolution de dernière minute – les congressistes en ont pris connaissance le jour même – rédigée par Werner Marti et Suzanne Leutenegger – dégagea le débat en corner.

Opposé dans un premier temps à la résolution Sommaruga, le texte de Maillard passe haut la main; puis, par 328 voix contre 245, la résolution Marti/Leutenegger est adoptée par le Congrès. Au final, c'est étrange, tout le monde est content. Dans les médias, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger,

## Le bal des débutants

**U**N CONGRÈS, ÇA sert non seulement à adopter des résolutions mais aussi à faire l'état des lieux des parlementaires qui ont du poids dans le parti.

A ce titre, le débat sur les services publics était fort instructif. Il y eut, pour s'inscrire à la tribune, ceux qui commencent à compter: pour la Suisse romande, le trio Maillard-Garbani-Rossini et pour la Suisse allemande Hoffman-Sommaruga-Rechsteiner (Rudi).

Et puis il y eut ceux qui comptent mais qui n'ont plus de «grandes» ambitions: entre autres Rennwald, Strahm ou Hämerle, positionnés, clairs, ne cherchant pas le consensus.

Mais ceux qui comptent et à qui l'on pourrait prêter quelques ambitions (Cavalli, Goll, Rechsteiner Paul) restèrent en retrait. Trop dangereux?

# L'avenir du service public: fixer des règles du jeu claires

qui se déclarait pourtant proche des thèses Sommaruga, exprime sa satisfaction et son soulagement. Pierre-Yves Maillard aussi, qui considère que «de toutes les défaites que j'ai vécues, c'est celle que je préfère». Alors qui sont les perdants, qui sont les gagnants? Et surtout quelle orientation le parti socialiste suisse s'est-il choisie lors de ce Congrès?

## Un refus des privatisations

Difficile a priori d'apercevoir une véritable ligne de démarcation; le parti socialiste slalome entre la défense du service universel, de l'emploi, des régions périphériques et l'amélioration des prestations, la baisse des coûts pour le consommateur, la défenses des petits actionnaires ou les exigences européennes.

Mais se dégage néanmoins de ce Congrès un net refus des privatisations des entreprises publiques, lié à une certaine ouverture à la libéralisation des marchés, inévitable dans le contexte européen. La ligne défendue par Sommaruga, qui propose d'aménager les conditions de régulation d'un marché libéralisé, est balayée. Le désaveu est tel qu'on peut saluer le courage de celle qui, manifestement à dessein, a joué le rôle d'épouvantail à moineaux.

Les positions de la gauche romande sortent renforcées, quand bien même la résolution Maillard n'a pas recueilli la majorité des suffrages. Le texte d'orientation adopté par le Congrès stipule entre autres que le PS s'engage pour le maintien des entreprises étatiques; les monopoles naturels doivent par principe être aux mains des collectivités publiques; le Conseil fédéral et le Parlement doivent formuler une stratégie de propriétaire pour toutes les entreprises contrôlées, qui assure et soutient un développement d'avenir du service public. Cela vaut pour Swisscom, tout comme pour La Poste, les CFF et la SSR.

La marge de manœuvre du conseiller fédéral Leuenberger se resserre donc. Pour autant qu'il respecte l'orientation adoptée par les délégués de son parti. En 1982 – qui s'en souvient? – le Congrès de Lugano préconisait la rupture avec le capitalisme. Le texte fait toujours foi, mais on est encore loin du compte. Et ce week-end-là aussi, il pleuvait sur Lugano. gs

LA DÉMARCHE INTELLECTUELLE des partisans du service public étatique ne diffère pas de celle des thuriféraires de la libéralisation. Les deux camps érigent en théorie générale une démarche qui pourtant ne tolère pas l'abstraction. Les socialistes suisses, réunis en congrès à Lugano, n'ont pas su éviter cet écueil, même s'ils ont adopté une position intermédiaire.

L'analyse empirique ne permet pas en effet d'affirmer de manière catégorique la supériorité de l'une ou l'autre thèse: chaque exemple à l'appui des avantages d'un modèle peut être démenti par un contre-exemple, qu'il s'agisse du prix, de la qualité ou de la fiabilité des prestations. C'est dire que sur les modalités devant présider à la fourniture de prestations dites de service public, il faut dans chaque cas examiner la situation de manière pragmatique, en fonction des valeurs qu'une collectivité est prête à défendre et des objectifs poursuivis.

## Comment défendre au mieux les valeurs publiques?

Sur les valeurs et les objectifs, les socialistes ne divergent pas, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger l'a rappelé à Lugano: une société pacifiée, des individus autonomes et solidaires; au service de ces valeurs, un service public fort et moderne fournissant des prestations essentielles de qualité accessibles à chacune et à chacun, et aux mêmes conditions dans toutes les régions du pays.

Les divergences naissent au sujet des moyens les plus adéquats au respect de ces valeurs et à la réalisation de ces objectifs. Les uns, en particulier en Suisse romande, regrettent la situation de monopole réservant aux entreprises publiques le soin de fournir les prestations de service universel. Comme si l'Etat, pour garantir tout à la fois égalité de traitement, qualité des prestations, juste prix et souci de l'environnement, devait naturellement s'appuyer sur des entreprises publiques. L'exemple du secteur énergétique est là pour démentir cet avantage naturel. Les entreprises d'électricité, largement contrôlées par les collectivités publiques, imposent des tarifs très variables selon le lieu; elles ont développé leur capacité de production bien au-delà des besoins et font le choix

problématique de l'énergie nucléaire. Publiques, elles ont su se soustraire au contrôle démocratique pour n'obéir qu'à leur propre logique de pouvoir. Tel n'est pas le cas de l'assurance contre l'incendie, monopole d'Etat dans plusieurs cantons. Parce que ces établissements investissent largement dans la prévention, ils ont pu maintenir un niveau de prime très favorable aux assurés. Il n'y a donc pas de raison de libéraliser ce marché.

Par contre, la libéralisation du transport des marchandises par chemin de fer doit dynamiser ce secteur et renforcer le rail face à la route. En revanche, le monopole subsiste dans le trafic national pour assurer une desserte de tout le territoire. Alors que la concurrence dans le trafic régional a déjà permis d'améliorer l'offre: la ligne du lac de Constance, condamnée par les CFF, a été reprise avec succès par une compagnie locale.

L'actualité brûlante, c'est bien sûr Swisscom. Soumise à rude concurrence, l'entreprise perd des parts de marché. Pour s'en sortir et faire face aux lourds investissements qu'exige l'évolution technologique, elle doit étendre ses activités à l'étranger. Faut-il vendre la part majoritaire de la Confédération? Il est difficile de répondre aujourd'hui. Mais si Swisscom devait rapidement nouer les alliances nécessaires, la loi actuelle l'en empêcherait. Une délégation de compétence au Conseil fédéral paraît donc justifiée. Car c'est de la survie de l'entreprise qu'il s'agit.

## Trouver des réglementations efficaces

En nous crispant sur le statut public ou privé des entreprises opérant dans un domaine d'intérêt public, nous négligeons de débattre de l'essentiel, à savoir la qualité de la régulation de ces domaines par l'Etat. Car en libéralisant ou en privatisant, l'Etat ne se dégage pas de sa responsabilité. Une responsabilité qui se traduit par la fixation de règles du jeu claires, par des conditions techniques, économiques et sociales posées aux opérateurs, dont le respect exige contrôle et le cas échéant sanction. Plus que sur les grands principes, c'est là que se joue l'avenir du service public. jd

# Discours de Ruth Dreifuss au Congrès de Lugano (extrait)

**Lors du Congrès socialiste, Ruth Dreifuss a rappelé les priorités qui doivent conduire la politique du PSS: solidarité, fidélité aux principes de la gauche politique et syndicale, mais aussi responsabilité gouvernementale. Extraits.**

[...] Le service public ne se réduit pas, comme je l'ai entendu de la part de radicaux, au service au public. Laissons cela à toutes les entreprises qui visent, ce qui est bien le moindre, à bien soigner leur clientèle. Mais le citoyen n'est pas un client. Il a droit à l'efficacité, mais aussi à l'équité, à la garantie d'accès, quelle que soit sa fortune, quels que soient ses revenus, quel que soit le lieu où il habite. A l'heure où recommencent les négociations de l'OMC sur le libéralisme en matière de services, il est particulièrement important d'éviter cette confusion. Car nous risquons, sinon, d'être bientôt confrontés à la transformation de la santé et de l'éducation en biens marchands. Le service public, ce n'est pas, je le répète, le service au public; c'est le service au peuple, à la société dans son ensemble. Et c'est à cela que nous, socialistes, veillons.

## **Socialisme arc-en-ciel**

Nous avons su, plus qu'aucun autre parti, nous ouvrir aux nouvelles sensibilités de l'écologie, du féminisme, de la protection des consommateurs, de la «globalisation» des droits de l'homme. Contrairement à ce qu'affirmait il y a peu la *Neue Zürcher Zeitung*, il n'est pas vrai que le PSS, seul parmi les partis socialistes européens, n'aurait pas ajouté des touches de couleur à son drapeau. Nous y avons mis du vert... du rose fuchsia et bien d'autres couleurs de l'arc en ciel. Mais nous avons su garder le fil rouge, bien visible, de notre conviction profonde: la solidarité est la clé de voûte d'une société où il fait bon vivre. Loin d'être antagoniste, elle est bien la condition première de la réalisation des projets de vie.

## **Socialisme et pouvoir**

Nous sommes un parti gouvernemental. Nous avons un groupe important aux Chambres fédérales. Nous assumons, en Suisse, des responsabilités exécutives et législatives. Les habitants de notre pays doivent sentir que cela fait la différence. Ils veulent que nous soyons une force de proposition, ils attendent de nous que nous revenions à la charge aussi souvent que nécessaire pour aboutir, ils exigent des membres du gouvernement qu'ils influencent le plus possible les décisions du Conseil fédéral et qu'ils mettent l'administration au service du peuple. Ils espèrent que le courant passe entre le parti et les conseillers fédéraux, et que là où les uns touchent à leurs limites, les autres fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour repousser ces limites. Et j'ai le sentiment, en fait j'en fais l'expérience, que cela est bien le cas. J'en remercie tout particulièrement les membres du groupe socialiste aux Chambres fédérales, mais aussi les militants.

## **Le fil rouge**

La décennie écoulée a été une période d'exceptionnelle dureté. Dureté de la vie quotidienne, avec le chômage... et la peur du chômage. Dureté du travail politique, avec un endettement croissant de l'Etat – bien normal et même souhaitable en période de crise économique – prétexte à des attaques permanentes contre le rôle de l'Etat. Nous avons cependant, grâce à notre engagement, évité les démantèlements sociaux que d'autres pays européens ont connus, au temps où leurs gouvernements monocolorés de droite sacrifiaient la solidarité et le service public sur l'autel du libéralisme intégral... et des intérêts économiques particuliers. Nous pouvons aborder aujourd'hui, dans un climat conjoncturel plus favorable, les réformes nécessaires. En suivant toujours notre fameux fil rouge:

- celui d'une sécurité sociale consolidée, qui inspire confiance aux jeunes comme aux vieux,
- celui d'une volonté de maîtriser les coûts de la santé tout en garantissant l'accès de tous à une médecine de haute qualité,
- celui de mieux prévenir les maladies dites de civilisation: les maladies du cœur et de l'esprit étant à comprendre

au sens propre comme au sens figuré,

- celui d'un choix raisonnable entre les domaines que le marché peut régler de façon satisfaisante et les domaines qui en appellent à une promotion et à une réglementation collective: l'égalité des chances dans la formation, l'égalité des salaires entre femmes et hommes, l'environnement,
- celui de la lutte contre le chômage et ses effets dévastateurs,
- celui de la solidarité avec tous les enfants de ce pays, quelles que soient les structures familiales dans lesquelles ils grandissent,
- celui d'une science responsable et d'une culture ouverte et créatrice,
- celui d'une riche démocratie participant aux progrès du bien-être dans le monde.

## **Obstination**

Il est nécessaire que le Parti socialiste formule ses principes et y reste fidèle. Notre système politique de démocratie directe vit de la diversité des opinions et de leur claire formulation. Le consensus dont nous avons besoin est un processus de rapprochement de points de vue différents, ce n'est pas un brouet dont les ingrédients seraient indifférenciés. C'est le résultat d'un effort, osons même dire d'une lutte... ce n'est pas un affadissement des contributions initiales. Notre système politique a besoin d'une gauche qui se manifeste clairement et qui reste reconnaissable dans les compromis durement négociés. Voilà ce qui nous distingue de la plupart de nos partis frères en Europe, qui vivent dans un système d'alternance et doivent donc réaliser, pour accéder au pouvoir, les compromis que nous cherchons, jour après jour, avec les autres partis. C'est ainsi que nous marquons le développement de notre pays. Certaines des solutions que nous avons fortement influencées sont novatrices en Europe. Pensez à nos interventions dans les domaines suivants: l'environnement, les transports, la prévoyance vieillesse, le système des soins, la politique de la drogue, etc. Dans tous ces domaines, si nous avons donné les impulsions décisives, nous avons su trouver des partenaires et convaincre de larges majorités. C'est du solide. Bien sûr, nous faisons aussi l'expérience d'échecs cinglants (pensons simplement à l'assurance maternité), nous remettons l'ouvrage sur le métier. Obstination.[...] ■

# Un enjeu, le don d'organes

*Deuxième week-end studieux pour le «panel des citoyens» réuni pour débattre des enjeux de la médecine de transplantation, en prélude à la loi fédérale destinée à régler la question.*

**N**OUS AVONS PARLÉ dans *Domaine Public* 1442 du Publiforum consacré à la médecine de transplantation. Après une première séance en septembre destinée à la rencontre avec les milieux concernés par la question, le Publiforum va à nouveau se réunir, le 21 et 22 octobre prochains. La conclusion publique des deux rencontres se tiendra ensuite à Berne, à la fin du mois de novembre.

Au nombre des différents thèmes à évoquer, même s'il n'est pas aussi médiatiquement brûlant que l'avenir possible de la xénotransplantation (la greffe d'organes prélevés sur des animaux, éventuellement génétiquement modifiés pour supprimer le risque de rejet), il y a la pénurie d'organes pour des patientes et des patients en attente de transplantation (voir *DP* 1441). L'un des enjeux de la future loi fédérale consiste à codifier, avec l'autorité du Parlement, des principes qui relèvent aujourd'hui d'une part d'instances professionnelles ou éthiques et d'autre part des cantons. C'est ainsi que la Suisse peut s'épargner de laborieuses comparaisons internationales entre les différents régimes concevables: il lui suffit d'observer ce qui se passe dans les différents cantons. Mais est-ce bien raisonnable, alors qu'il y a six centres de transplantation pour tout le pays et que les critères d'attribution reposent

sur la compatibilité tissulaire et l'urgence médicale et non sur la localisation?

D'un côté, il y a les tenants de l'exigence du consentement explicite du donneur avant tout prélèvement sur un cadavre: absolu de la dignité de la personne humaine. A l'autre extrémité du spectre, il y a l'idée d'autoriser par la loi tout prélèvement, sauf refus exprès préalable: primauté à la solidarité citoyenne. Entre les deux (et c'est également la pratique là où le régime légal permettrait de s'en passer, et même lorsque la personne a sur elle sa carte de don d'organes de Swisstransplant), il y a la solution de l'accord demandé aux proches, qui peut lui aussi se manifester explicitement ou tacitement, négativement ou positivement.

## Une question politique

Il semble bien que les sociétés qui parviennent véritablement à encourager le don d'organes permettant à d'autres de revivre sont tout simplement celles qui, politiquement, s'en donnent les moyens. Comme le montre le tableau, ce n'est pas le cas de la Suisse où cette tâche d'intérêt public est laissée à l'initiative d'une fondation privée financée pour l'essentiel par un canton dont le chef du Département de la santé a bénéficié d'une transplan-

tation rénale (comme l'auteur de ces lignes qui doit ici déclarer un intérêt particulier à la question).

Il y a eu 413 cas de transplantations en Suisse en 1999, et au 1<sup>er</sup> janvier 2000 le nombre de patients et patientes en attente (ayant passé tous les examens nécessaires pour cela) s'élève à 481; en 1999, 30 personnes (dont un enfant) sont décédées en liste d'attente. Non pas tant que les réponses sont en Suisse davantage qu'ailleurs négatives. Simplement très peu est fait pour favoriser la prise de conscience générale (par exemple par l'inscription possible dans le permis de conduire, refusée de manière formaliste par le Conseil fédéral), et les moyens mis en œuvre pour obtenir le consentement des proches d'un maximum de donneurs potentiels ne sont pas suffisants. Les explications sociologiques paraissent en effet de peu de poids quand on voit qu'en Europe, l'Espagne est en tête, avec un taux analogue à celui des Etats-Unis (le jeu de rôles d'une équipe de soignants en vue de l'entretien avec les proches d'une personne cliniquement décédée apparaît dans les deux derniers films d'Almodovar) et l'Italie, prise dans son ensemble, est en queue (mais il y a désormais des spots systématiques en faveur du don d'organes à la télévision). *fb*

@dresse: [www.publiforum2000.ch](http://www.publiforum2000.ch)

## Comparaison du nombre de donneurs en Europe 1999

Pays	Donneurs	Par million d'habitants
Espagne	1334	34
Autriche	199	24,9
Belgique	230	23
Luxembourg	8	20
Irlande	69	19
Italie du Nord	336	18,4
France	970	16,2
Suisse	101	14,4
Slovénie	26	13
Grande - Bretagne	746	12,6
Allemagne	976	12,2
Pays-Bas	165	11

## Nombre total des transplantations effectuées en 1999 en Suisse: 413

Cœur	45
Cœur-rein	2
Poumon (unilateral)	3
Poumons (bilateral)	27
Poumon-foie	2
Foie	70
Foie-rein	1
Multi organe (Foie rein pancréas intestin grêle)	1
Rein - pancréas	3
Rein - îlots de Langerhans	3
Ilots de Langerhans	2
Rein donneurs décédés	188
Donneurs vivants d'un rein	63
Donneurs vivants de foie	3

# Désinvestir ou investir dans le génie génétique agricole ?

**Novartis désinvestit progressivement dans le domaine du génie génétique agro-industriel. Est-ce à dire qu'elle y a renoncé ?**

**Pas si simple. Elle essaime ailleurs des entreprises dont les bénéficiaires profiteront à ses actionnaires.**

**Explications.**

« **N**OVARTIS RENONCE AUX aliments OGM » lisait-on ce mois d'août ; l'abandon de produits tels que la céréale Chocosoja suivait celui des produits OGM dans le domaine « *Consumer Health* » – alicaments, produits diététiques et ligne Gerber.

Il y a quelques jours, l'assemblée extraordinaire des actionnaires Novartis disait oui à la création, par *spin off*, de Syngenta, composée des divisions « agro » de Novartis et de Astro Zeneca, se défaisant par là même de toute activité dans le domaine controversé du génie génétique agro-industriel. Semble donc se dessiner une stratégie cohérente consistant à se démarquer des produits OGM. Avant de conclure, regardons de plus près.

## Une affaire potentiellement juteuse

Novartis s'est jadis distinguée par une grande obstination à obtenir le droit de planter en Suisse ses variétés brevetées de maïs Bt11 et Bt176, caractérisées à la fois par la production transgénique de la protéine Bt toxique aux ravageurs et par la présence d'un gène de résistance aux antibiotiques utilisés chez l'homme. Pour mémoire, cette résistance était utilisée comme moyen de sélection lors de la mise au point du maïs transgénique. Au début de cet été, Novartis annonçait son nouveau système de sélection qui remplaçait la méthode de résistance antibiotique : baptisée « Positech », la technique consiste à transférer aux cellules végétales la capacité d'utiliser un sucre simple (le mannose), capacité que la plupart des plantes de rapport n'ont pas. Le message est ici tout en nuances sur la question d'un éventuel désinvestissement ; surtout que Novartis annonçait en même temps sa volonté de mettre gratuitement cette technologie à disposition des pays du Sud, à condition qu'ils aient un « cadre régulateur crédible ». Ainsi le système Positech® a été mis à la disposition de l'Institut agricole de recherche et de développement de Malaisie et de l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI) aux Philippines, sans licence.

Le *spin-off* Syngenta est, d'un point de vue du management de Novartis,

un désinvestissement ; mais du point de vue de l'actionnaire Novartis, qui pouvait acquérir à parts égales des actions Syngenta, c'est simplement une affaire potentiellement juteuse. Syngenta pourrait s'arroger 20% du gâteau planétaire de l'agrobusiness (40 milliards de dollars pour insecticides et semences...), avec des parts de marché dans certains pays européens dépassant le 50%. Seuls 2% du chiffre d'affaires de Syngenta sont présentement liés aux semences transgéniques ; la recherche dans ce domaine est marquée par une collaboration avec plus de 400 partenaires externes, incluant probablement les Hautes Ecoles et d'autres entreprises biotech. Bref, la décision de fonder Syngenta s'expliquerait par la plus-value des actionnaires : les perspectives agrochimiques en Europe, premier marché du monde sont médiocres – baisse des prix d'intervention à travers la révision de la politique agricole commune de l'UE, fermeture de fait des débouchés pour les produits transgéniques, insolvabilité de l'Europe de l'Est... Les prochaines trois à cinq années vont donc être difficiles ; autant transférer le risque à un *spin-off* plus flexible, qui n'entame pas la valeur du bourgeon mère ; un plan de réduction (y inclus 3000 licenciements) est d'ores et déjà en route.

## Novartis prévoit une stratégie à long terme

Ce n'est donc pas pour garder la marque Novartis pure de tout OGM que Novartis se défait de sa branche agricole. Même s'il faut garder à l'esprit que la politique généreuse de licences pour les pays du Sud, par exemple la remise gratuite de souches Bt de patates douces à l'institut de biotechnologie de Hanoi, s'explique aussi par la volonté de rester dans la course des produits OGM, en utilisant des pays où les besoins sont plus forts et les résistances au progrès moindres. Même si, dans le domaine du génie génétique médical cette fois, Novartis vient de fermer sa filiale anglaise Imutran, fer de lance de la xénotransplantation, en créant une nouvelle société aux Etats-Unis (Biotransplant), pays qui a déjà défini des critères de régulation qui permettent des essais chez l'homme. ge